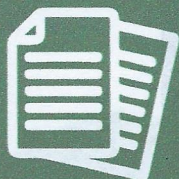


COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE EN LIGNE ?

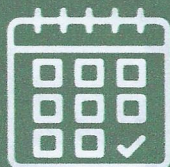
1// Préparez votre dossier



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux



Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation

2// Déposez votre dossier sur www.ideau.atreal.fr ou en flashant le QR code avec votre téléphone.



Une fois connecté, laissez-vous guider puis validez votre dossier pour le transmettre à la commune.

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert par l'agglomération mais n'est pas une obligation pour vous. Votre mairie demeure votre interlocuteur privilégié en cas de question et continue à vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

